

Mettre en place des moyens de communication

Dans ces périodes particulières, la circulation de l'information est très importante.

Afin de la faciliter vous pouvez mettre en place des groupes (type WhatsApp, Viber...) avec vos collaborateurs.

Quelques règles :

- ⇒ Ne pas mélanger les groupes sur lesquels passent des informations professionnelles et ceux sur lesquels des informations plus légères peuvent circuler.
Au besoin faire deux groupes, mais même sur un groupe où circulent des informations plus légères, comme celles qu'on échangerait à la machine à café, évitez le défouloir. Vous restez des professionnels travaillant ensemble.

Vous pouvez faire des petites vidéos pour faire passer vos messages, notamment lorsque vos salariés sont en confinement et en télétravail.

Nous vous proposons quelques conseils :

- ⇒ Vous installer confortablement dans un lieu évoquant le travail mais pas trop solennel.
- ⇒ Préparer vos propos en construisant votre message autour des informations, conseils, arguments, ... que vous voulez faire passer. Il vaut mieux rédiger plusieurs messages courts et/ou réaliser plusieurs petites vidéos, quitte à se répéter, plutôt que d'essayer de tout dire en une seule fois dans un message long.
- ⇒ Simplifier votre message en utilisant des phrases courtes et des mots forts.
- ⇒ Plus vous vous présenterez de façon calme et maîtrisée, mieux le message passera.

Du bon usage des réseaux sociaux

Pour maintenir le sentiment d'appartenance de vos collaborateurs à un groupe, n'hésitez pas à les remercier oralement, mais aussi sur les réseaux sociaux.

Ils sont les héros du quotidien de millions de Français confinés ou luttant contre le Coronavirus.

Créez de la viralité, exprimez ce que vous vivez chaque jour, de **manière toujours positive**.

Pour créer de la viralité, avec l'appui du CNIPT, utilisez les hashtags suivants lors de vos posts :

#CeuxQuiFontLesPommesDeTerre

#Ceuxquivousnourrissent

#Covid-19

Producteurs : présentez la prochaine récolte

Négociants : montrez les équipes en plein travail d'emballage ou tri

Primeurs et commerçants : donnez aux Français des idées de recettes, orientez-les ensuite sur le site lespommesdeterre.com.

Le CNIPT pourra ainsi relayer vos contenus auprès des médias.

Intermarché vous a déjà nommés « héros discrets ».